

7<sup>e</sup>

# Rencontre annuelle IRSC - ULAVAL

ulaval.ca/irsc

## EUTHANASIE EN SOINS PALLIATIFS : ÉTUDE SUR LES DÉTERMINANTS DE L'INTENTION DES SOIGNANTS

« L'objectif de l'étude est de préciser les déterminants de l'intention des infirmières et des médecins de pratiquer un acte d'euthanasie en soins palliatifs et de mesurer l'incidence de la présence ou non des volontés du patient. »

### La problématique

Au Canada, la question de l'euthanasie demeure aujourd'hui un sujet controversé qui suscite l'affrontement de valeurs fondamentales et des discours passionnés. Associée étroitement aux soins palliatifs, l'euthanasie est loin de faire l'unanimité parmi les soignants. Cette pratique est dénoncée parce qu'elle représente un acte visant à provoquer intentionnellement la mort, ce qui est contraire à la philosophie des soins palliatifs. Les tenants de cette approche évoquent qu'elle permettrait de soulager des souffrances dites « inhumaines » ou d'appuyer l'autonomie des patients, alors que des études confirment que les personnes en fin de vie accordent beaucoup d'importance au respect de leurs volontés. Or si la légalisation de l'euthanasie voyait le jour, qu'en serait-il en retour de ses conséquences sur les soignants appelés à la pratiquer? Les recherches actuelles explorent le plus souvent l'opinion ou l'attitude des professionnels de la santé face à une requête d'euthanasie ou face à sa légalisation sans faire usage d'un cadre théorique éprouvé. Elles permettent donc encore peu d'expliquer leur intention vis-à-vis le fait de devoir pratiquer un acte d'euthanasie.

### Le projet

Ce projet vise à étudier les déterminants de l'intention des infirmières et des médecins du Québec au moment de pratiquer un acte d'euthanasie en soins palliatifs. Il comporte quatre objectifs : 1) préciser les déterminants de l'intention des infirmières de pratiquer un acte d'euthanasie si le geste était légalisé; 2) préciser les déterminants de l'intention des médecins de pratiquer un acte d'euthanasie si le geste était légalisé; 3) examiner les différences significatives entre les déterminants du modèle de prédiction des infirmières par rapport à celui des médecins; 4) mesurer l'incidence de la présence ou de l'absence des volontés du patient sur l'intention des infirmières (4a) ainsi que sur celle des médecins (4b). Le projet prend appui sur une version étendue de la théorie du comportement planifié (Ajzen, 1991).



**IRSC CIHR**

Instituts de recherche en santé du Canada Canadian Institutes of Health Research



**UNIVERSITÉ  
LAVAL**



## La chercheuse principale

Mireille Lavoie est infirmière et détient un doctorat en philosophie sur les soins palliatifs. Elle a réalisé un stage postdoctoral à l'Institute of Human Becoming (Pittsburgh) afin d'étudier les applications pratiques de l'approche soignante de l'« humainement » (Parse, 1998, 2003, 2007) en fin de vie. Elle est présentement professeure agrégée et vice-doyenne aux études supérieures et à la recherche par intérim à la Faculté des sciences infirmières de l'Université Laval, et chercheuse au Centre de recherche du CHU de Québec – Axe oncologie, plus précisément au sein de l'équipe de recherche Maison Michel-Sarrazin en oncologie psychosociale et soins palliatifs (ERMOS). Son programme de recherche porte sur l'expérience de l'autonomie relationnelle et la mise en place de pratiques soignantes en soins palliatifs qui favorisent le respect de l'autonomie des patients par la prise en compte de leurs possibilités et limites.

## Les collaborateurs

Ce projet de recherche repose sur la collaboration de plusieurs chercheurs, dont deux professeurs de la Faculté des sciences infirmières de l'Université Laval, Gaston Godin et Danielle Blondeau. Gaston Godin est spécialisé dans l'étude des comportements, entre autres ceux des professionnels de la santé, et l'utilisation des théories psychosociales. Il a été titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur les comportements et la santé de 2004 à 2011 (IRSC). Danielle Blondeau détient une expertise en éthique et bioéthique et s'intéresse aux comportements à incidence éthique, notamment dans le domaine des soins palliatifs. Le médecin Louis Roy de l'Hôpital de l'Enfant-Jésus, l'infirmière Isabelle Martineau de la Maison Michel-Sarrazin et la professionnelle de recherche Lydi-Anne Vézina-Im de la Faculté des sciences infirmières de l'Université Laval complètent l'équipe de recherche. Louis Roy et Isabelle Martineau comptent plusieurs années d'expérience clinique dans le domaine des soins palliatifs. Enfin, Lydi-Anne Vézina-Im possède de l'expérience dans la coordination et la réalisation d'études portant sur les déterminants de l'adoption de comportements, notamment chez les professionnels de la santé, ainsi qu'en rédaction d'articles scientifiques, de revues systématiques et de rapports de recherche.

## Les retombées scientifiques

Cette recherche est la première dans ce domaine à reposer sur un cadre théorique éprouvé et une modélisation statistique solide. Elle a également le potentiel de faire avancer l'étude de l'ensemble des « comportements à incidence éthique » par la poursuite de la validation des principes éthiques sous-jacents à la norme morale.

## Les retombées sociales

L'euthanasie soulève des enjeux éthiques importants qui sont fréquemment explorés sur le plan conceptuel. Or, le débat social ne peut se passer de la perspective des infirmières et des médecins puisque la légalisation de cet acte pourrait avoir des conséquences majeures sur leur pratique, leurs valeurs professionnelles et leurs relations avec les patients et leur famille.

En somme, cette recherche permettra : 1) d'accroître la compréhension de l'intention des infirmières et des médecins de pratiquer un acte d'euthanasie; 2) d'exposer la perspective de ces professionnels de la santé qui seraient impliqués au premier plan dans sa prestation advenant sa légalisation; 3) d'exposer les répercussions et certains risques associés à cet enjeu sur leur pratique professionnelle et sur les soignants eux-mêmes; 4) d'éclairer la réflexion des décideurs politiques et législatifs, des milieux de formation et des ordres professionnels; 5) de contribuer à l'élaboration d'un cadre facilitant l'étude de comportements à incidence éthique.